



Legis^{strada}, Legis^{priva} et Legis^{duo}

Protection juridique, mobilité et privée

- » Nos protections juridiques mobilité et privée vous aident à défendre vos intérêts en cas de litige que vous ne pouvez régler à l'amiable, lors d'un accident de la circulation, d'un conflit de voisinage ou dans le cadre de votre vie professionnelle, notamment.



Nos assurances de protection juridique mobilité et privée se déclinent en trois variantes combinables selon vos besoins, afin de vous aider à mieux connaître et faire valoir vos droits.

Vous évitez ainsi les dépenses juridiques élevées: honoraires d'avocat, frais de justice et d'expertises, notamment.

Legis^{strada} mobilité

Legis^{strada} vous soutient en cas de démêlés relatifs à la mobilité et à la circulation routière, que vous soyez conducteur, passager de votre propre véhicule ou de celui d'un tiers, piéton, cycliste, cavalier, usager des transports publics ou privés.



Legis^{priva} privée

Que vous soyez employé, locataire, propriétaire ou consommateur, la couverture Legis^{priva} vous garantit le respect de vos droits.



Legis^{duo} combinée

L'assurance Legis^{duo} combine les prestations de nos produits Legis^{strada} et Legis^{priva}.



➤ Domaines juridiques couverts

➔ Notre protection juridique privée et mobilité couvre les litiges relevant des domaines du droit suivants:



- droit de la responsabilité civile;
- droit des assurances;
- droit du travail;
- droit de bail;
- droit du contrat d'entreprise;
- droit de la consommation et des contrats;
- droit pénal et administratif;
- droit de la propriété et autres droits réels;
- droit du voisinage (en tant que propriétaire);
- droit de la personne et de la famille;
- droit de la circulation routière.

➔ En plus de l'assistance juridique fournie par Dextra Protection juridique SA, elle prend en charge:



- les honoraires d'avocats mandatés en cas de procédure judiciaire ou sur accord préalable de Dextra;
- les frais d'expertises et d'émoluments de justice;
- les frais de procédures;
- les indemnités judiciaires allouées à la partie adverse;
- les frais de déplacement et frais de poursuite;
- l'avance de caution pénale.

	Legis ^{strada} mobilité	Legis ^{priva} privée	Legis ^{duo} combinée
Responsabilité civile: réclamation de dommages et intérêts auprès de personnes responsables d'un préjudice corporel ou matériel.	✓	✓	✓
Assurances: conflits découlant de vos rapports avec les assurances, les caisses-maladie et caisses de pension privées ou publiques.	✓	✓	✓
Droit pénal et administratif: défense de vos intérêts dans le cas de procédures pénales ou administratives dirigées contre vous.	✓	✓	✓
Véhicules: conflits liés à l'achat, à la vente, au leasing, à l'entretien et à la réparation de votre véhicule.	✓		✓
Activités récréatives sur la voie publique: patins à roulettes, skateboards ou trottinettes.	✓		✓
Emploi: conflit avec votre employeur: contrat de travail, salaire, rémunération des heures supplémentaires et licenciement, par exemple.		✓	✓
Propriété immobilière: défense de vos intérêts en votre qualité de propriétaire pour les litiges en relation avec les servitudes (droit de passage) et limites de propriété. Litiges avec d'autres propriétaires par étage à propos des frais communs à répartir.		✓	✓
Contrat d'entreprise: litiges découlant d'un contrat d'entreprise pour une modification, rénovation ou agrandissement de l'immeuble habité. Y compris pour les travaux jusqu'à Fr. 100 000.- nécessitant un permis de construire.		✓	✓
Habitat et voisinage: litiges avec le propriétaire du logement, par exemple, augmentation de loyer, décompte de chauffage, etc. Conflits de voisinage (en tant que propriétaire): nuisances sonores, entretien de haies, etc. Couverture des litiges liés au voisinage jusqu'à Fr. 10 000.-.		✓	✓
Services et biens de consommation: contentieux avec un commerçant, un site marchand ou un opérateur téléphonique: facturation, abonnement, problème de carte de crédit, leasing et location.		✓	✓
Famille: droit de la personne, de la famille et des successions (prestation de consultation juridique jusqu'à Fr. 500.-).		✓	✓
	Fr. 250 000.- par cas	Fr. 250 000.- par cas	Fr. 250 000.- par cas



Gratuit pour les enfants!

Les couvertures Legis^{strada}, Legis^{priva} et Legis^{duo} sont gratuites pour les enfants et les jeunes jusqu'à la fin de l'année civile des 18 ans, vivant en ménage commun avec un adulte au bénéfice d'une couverture correspondante.

Les conditions générales d'assurance font foi.



Scannez et découvrez notre
structure juridique
www.groupemutuel.ch/structure

groupemutuel

Groupe Mutuel Holding SA
Rue des Cèdres 5 - CH-1919 Martigny
0848 803 222 / groupemutuel.ch